



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2025

La Journée nationale de l'accès au droit 2025 se tiendra le vendredi 23 mai

Cette année marque la 8^{ème} édition de la Journée nationale de l'accès au droit (JNAD), rendez-vous citoyen créé en 2018 par le ministère de la Justice afin de faire connaître aux usagers les dispositifs et lieux d'aide à l'accès au droit. Toute personne sur le territoire français, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe ou sa nationalité, peut gratuitement être informée sur ses droits et ses obligations, et être aidée dans ses démarches.

A l'occasion de cette journée évènement, les 101 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et les 4 conseils de l'accès au droit (CAD) organiseront de nombreuses manifestations sur l'ensemble du territoire afin de promouvoir la politique publique de l'aide à l'accès au droit : colloques, débats, expositions, projections de films, portes ouvertes, etc.

Cette huitième édition aura notamment pour thématiques « La médiation familiale » et « L'accès au droit des enfants victimes de violences intrafamiliales ». La politique de l'amiable est en effet en plein essor et se traduit notamment par la création récente du Conseil national de la médiation et la volonté du ministère de la Justice de promouvoir la médiation familiale sur l'ensemble du territoire, en accompagnant les associations mobilisées à cette fin.

Le ministère de la Justice porte une attention particulière aux publics vulnérables, notamment les mineurs, et encourage l'ensemble des actions visant à promouvoir l'accès au droit de ces derniers : création de point-justice spécifiques pour les victimes de violences intrafamiliales, déploiement du Passeport éducdroit, etc.

Les outils de l'accès au droit

Les usagers disposent de plusieurs moyens pour se renseigner sur leurs droits ou bénéficier d'une aide juridique.

- **Le numéro de téléphone 3039** est le numéro unique de l'accès au droit, gratuit et accessible aux personnes sourdes ou malentendantes. Il permet d'être mis en relation avec le point-justice le plus proche et d'obtenir une information ou une aide. Depuis une collectivité d'outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Nouvelle-Calédonie) ou l'étranger, il faut composer le 09 70 82 31 90.
- **Le site justice.fr et l'application mobile justice.fr** permettent à l'usager de s'informer et d'être orienté dans ses démarches avec la Justice.
- **Plus de 3 000 point-justice** sont aujourd'hui répartis sur tout le territoire. Ils permettent à toute personne de venir s'informer et trouver l'aide nécessaire. Ces lieux d'accueil gratuits, confidentiels et ouverts à tous permettent d'obtenir des informations et des conseils juridiques dans tous les champs de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement...).

Pour plus d'informations : <https://www.justice.gouv.fr/acces-au-droit>

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux - 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse - 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse